93 avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

2022

Aide complémentaire à l'activité ski, pour les enfants

(sous conditions de ressources)*

Contact "Jeunesse"
✉anne.athimon@inserm.fr ☎ 01 82 53 34 30

Contact "Vacances"
✉ vacances.caes@inserm.fr ☎ 01 82 53 34 35

La subvention « aide complémentaire à l'activité ski » peut être attribuée*
pour chaque enfant de 3 à 20 ans, partant à la montagne au cours d'un séjour subventionné par le CAES.

Les séjours concernés sont les suivants :

Secteur Jeunesse : proposition CAES, subvention à postériori, classe transplantée

Secteur Vacances : proposition CAES, subvention à postériori.

*Cette subvention est attribuée uniquement aux agents dont le QF maximum est de **14 694 €.**
Elle est versée tous les deux ans, pour un montant de **50 à 115 €**.

Cette subvention est versée sans justificatif, après règlement du séjour ou avec votre subvention à postériori.
Cette subvention ne peut pas être versée en déduction du solde de la facture du séjour.

Secteur Jeunesse ☐ **Secteur Vacances** ☐

- **Lieu du séjour** : …….
- **Organisme** : ……..
- **Date du séjour** : du……au ……

Nom et prénom de l'agent : ……

Enfants concernés par la demande de subvention :

NOM	Prénom	Date de Naissance

Fait à le

Signature